

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS430

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« conformément au principe énoncé »

les mots :

« en application du droit d'accès prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.